

Syndicat National des Sapeurs-Pompiers Professionnels et des PATS des SDIS de France



Saint Laurent Blangy, le 02 août 2013

COMMUNIQUE

REFORME 2014 DE LA CATEGORIE C

C'est après avoir effectué une phase de bilan sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations que Madame la Ministre de la fonction publique a engagé une série de réunions relatives à une revalorisation des rémunérations des agents de catégorie C.

Dans l'attente d'une réforme structurelle plus importante dans l'architecture statutaire, il s'agit pour le gouvernement d'améliorer en priorité les salaires des agents les moins bien rémunérés des trois versants de la fonction publique.

Une revalorisation en deux temps

La grille revalorisée entrerait en vigueur au 1er janvier 2014.

Il serait procédé à une seconde augmentation au 1er janvier 2015,

Alors que le gel du point d'indice est effectif depuis quelques années, que le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique ne cesse de baisser, nous attendons du gouvernement qu'il fasse un réel effort au profit des bas salaires et que la réflexion aboutisse à une réelle prise en compte des revendications de l'ensemble des partenaires sociaux.

Nous tenons évidemment à disposition de nos adhérents les projets et les documents techniques qui s'y rapportent.

Bel été à tous.

« QUAND JE REVENDIQUE C'EST POUR CONSTRUIRE »